

École nationale du jeu et des médias interactifs numériques

Taxe d'apprentissage 2026

Le [calendrier de la campagne de répartition 2026](#) est disponible.



La loi n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie le circuit de collecte et de distribution du **solde de 13% de la taxe d'apprentissage**.

La première collecte 2025 de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs du mois de mai ; les sommes collectées par les URSSAF auprès des entreprises seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). La CDC versera les fonds aux formations habilitées à percevoir ce solde après affectation par les entreprises par l'intermédiaire de la plateforme [SOLTéA](#).

La formation Cnam-Enjmin habilitée à percevoir votre solde de 13% est le **MASTER – AUDIOVISUEL MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES ET JEUX**.

Comment verser votre solde au Cnam-Enjmin ?

Ci-dessous nous vous guidons pas à pas pour flécher votre solde à notre seule formation habilitée : le MASTER - AUDIOVISUEL MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES ET JEUX.

ATTENTION : Si vous ne choisissez pas ce diplôme, votre soutien financier partira dans un pot commun à toutes les formations du Cnam (+ de 140 formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage).

Connectez-vous à la plateforme [SOLTéA](#) avec vos identifiants Net-Entreprises dès le mardi 26 mai (voir encadré "Calendrier 2026 de la campagne de répartition")

Cliquez sur l'onglet "**RECHERCHE ÉTABLISSEMENT**" pour accéder au catalogue des établissements habilités à recevoir votre solde

Renseignez dans le moteur de recherche proposé l'un de ces 3 champs et lancez la recherche :

Nom de l'établissement : **CONSERVATOIRE NATIONAL ARTS ET METIERS**
Code UAI : **0753471R**
SIRET : **19753471200017**

La fiche de l'établissement principal est restituée par l'outil, accédez-y en cliquant sur "**VOIR LA FICHE**"

Au niveau du bloc "**Répartition de mon solde**" :

Choisissez l'option "**Une ou des formations de l'établissement**" pour flécher votre solde à l'Enjmin

Cochez la formation **MASTER - AUDIOVISUEL MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES ET JEUX** et validez votre choix en cliquant sur "**ENREGISTRER MES CHOIX**"

L'outil vous dirigera vers l'onglet "**SYNTHÈSE**"

Pour renseigner le pourcentage destiné à l'Enjmin, cliquez sur le crayon de la colonne "**Actions**" et indiquez la "**Part de vos crédits attribués en %**". Validez votre attribution.

Enfin, cliquez sur "**ENREGISTRER MES ATTRIBUTIONS**"

Pensez à renseigner l'onglet "**CONTACT**" (jusqu'à cinq personnes). Nous serons heureuses et heureux de vous remercier de votre versement !

Pourquoi soutenir le Cnam-Enjmin ?

En décidant d'affecter votre solde de la taxe d'apprentissage au Cnam-Enjmin vous soutenez **notre ambition d'excellence, d'innovation, de professionnalisation de nos formations et d'ouverture sociale et internationale.**

Votre versement nous permet de :

- Concevoir des pratiques et projets pédagogiques novateurs
- Organiser l'intervention de professionnelles et professionnels de renom nationaux et internationaux
- Œuvrer à la professionnalisation de nos étudiantes et étudiants
- Financer les mobilités d'études à l'étranger de nos étudiantes et étudiants
- Soutenir l'activité de notre programme d'incubation de jeunes entreprises « all4GAMES »
- Maintenir l'excellent taux d'employabilité de nos diplômées et diplômés
- Rénover nos équipements de pointe pour former nos étudiantes et étudiants aux dernières techniques du numérique
- Former vos collaborateurs et collaboratrices de demain, en lien avec l'évolution des besoins des entreprises

Votre contact



Indira VALDIVIA-VIZARRETA

Responsable des relations entreprises, institutionnelles et internationales

indira.valdivia@lecnam.net

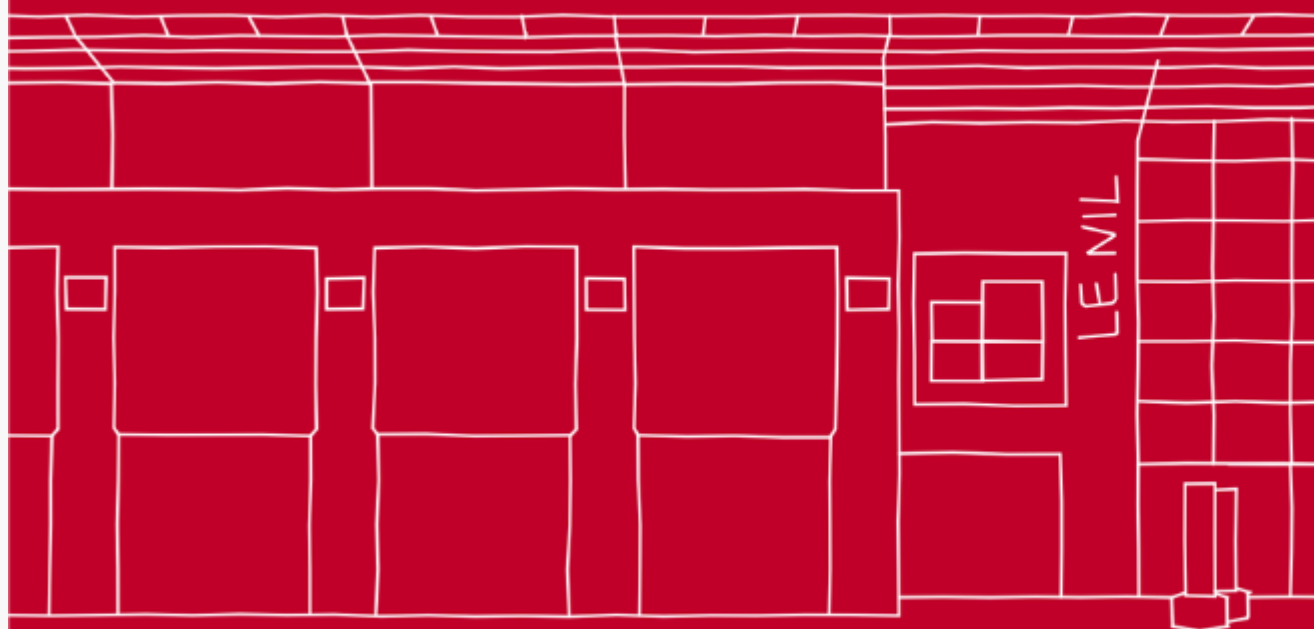
07 57 49 60 21

Tutoriel pas à pas



Taxe d'apprentissage 202

Comment ve solde au Cn



Calendrier 2026 de la campagne de répartition

1re campagne de répartition (12 semaines) :

Mardi 26 mai : ouverture de plateforme [SOLTéA](#) aux employeurs et début de la campagne de répartition

Vendredi 21 août : fin de la campagne de répartition

À partir du mardi 1 septembre : La [Caisse des Dépôts](#) s'occupe du 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2de campagne de répartition (7 semaines) :

Jeudi 3 septembre : début de la campagne de répartition

Mercredi 21 octobre : fin de la campagne de répartition

À partir du jeudi 5 novembre : La [Caisse des Dépôts](#) s'occupe du 2e virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis :

À partir du jeudi 26 novembre : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

<https://enjmin.cnam.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage/taxe-d-apprentissage-2026-1034087.kjsp?RH=148794907773>